



Refus nationalité française

Par DANIELINE

Madame, Monsieur,

Je m'appelle xxxxxxxx Danieline. J'habite à NICE. J'ai une fille de 18 ans. Je vis depuis 2008 en France. Je me suis marié avec un français en 2007. J'ai divorcé en 2012. Je suis de nationalité Magache. J'ai une carte de séjour résident. Je travaille en CDI depuis 3 ans. Je gagné environ 1 800 euros par mois. Je suis logée à NICE Je vis avec ma fille qui fait des études à TOULON.

J'ai passé un "examen" (écrit et oral) pour obtenir ma nationalité française. Cela m'a couté 150 euros. J'ai obtenu la moyenne à l'écrit mais j'ai été recalé à l'oral pour la raison suivante : je ne suis pas mariée avec un français et ma fille est majeure. Comment dois je faire pour obtenir cet examen pour obtenir la nationalité française. C'est important pour moi. Voici mon n° 06 xxxxxxxx.

Je vous remercie vivement de votre réponse et de votre collaboration.

Bien à vous

DANIELINE xxxxxxxxxx anonymisation

Par morobar

Bonjour,

je ne suis pas mariée avec un français et ma fille est majeure.

Je connais ce genre d'examen (il coute à Nantes 180 euro) et échouer c'est à cause d'un défaut de maitrise du français en général à l'écrit.

Hors le dossier de demande en naturalisation comporte une pièce, résultat du fameux examen, démontrant une certaine maitrise du français.

Ma bru d'origine marocaine est mariée depuis 10 ans avec mon fils, mère de 3 enfants, et a échoué à cet examen, pourtant elle s'exprime facilement en français, le lit aussi facilement, mais ne l'écrit pas correctement.

Par isernon

bonjour,

je vous conseille d'effacer votre nom et votre adresse.

même si vous obtenez la nationalité française, celle-ci ne s'appliquera pas à votre fille qui est majeure.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213[ur
rl]

vous devez savoir que la naturalisation française d'un étranger n'est pas un droit, l'administration française peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

s'agit-il d'un refus ou d'un ajournement ?

Salutations

Par AGeorges

Bonsoir Danieline,

mais j'ai été recalé à l'oral pour la raison suivante : je ne suis pas mariée avec un français et ma fille est majeure.

Désolé, mais cela n'est pas possible.

Un examen de français n'est qu'un ... examen de français.

Soit vous avez le niveau à l'oral, soit vous ne l'avez pas. Cela n'a pas à voir avec un mari ni une fille.

Et que votre niveau à l'oral soit bon ou insuffisant, cela ne concerne que la condition 'langage' de ce qui vous est imposé pour pouvoir être naturalisée. Il y a d'autres conditions et c'est ce qui a fait refuser votre dossier, pas seulement l'oral de français.

Si j'ai tout compris, pendant votre mariage, vous avez eu la nationalité française, mais vous l'avez perdue en divorçant ?

Attention, il peut y avoir des procédures différentes selon votre situation. Par exemple, si votre fille avait été mineure. Ce qui pourrait laisser supposer que vous n'avez pas utilisé la bonne procédure.

En tous cas, il faut que vous trouviez POURQUOI cela vous a été refusé. La raison que vous donnez ne me semblant pas possible.